



Usufruit a un tiers par testament

Par **mime**, le **16/02/2015** à **13:02**

bonjour

Ma mère est propriétaire d un appartement qu 'elle partage avec une amie, elle même propriétaire de l appartement mitoyen qu'elles ont fait communiquer.

Afin de conserver l usage des 2 appartements au décès de l une d elle, le notaire propose à chacune la rédaction d un testament olographe se léguant "l usufruit du tènement immobilier ou des droits immobiliers servant de résidence principale et le mobilier le garnissant". la nue-propriete de chaque appartement revenant aux enfants propres de chacune(3 de chaque cote)

Quelles sont les incidences financières pour les nu propriétaires d'une telle disposition?
quelles incidences successorales? quelle différence avec le droit d usage et d habitation?merci de votre réponse